

TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE DE ROPPE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°26/2019 en date du 8 avril 2019, une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roppe, d'une durée de 31 jours, est prescrite du jeudi 2 mai à 9h00 au samedi 1er juin 2019 inclus à 12h00.

Au terme de la procédure, le projet d'élaboration du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le commissaire enquêteur est M. Christian PAGANESSI ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet, à l'adresse suivante : www.roppe.fr , rubrique mairie, urbanisme, plan local d'urbanisme.
Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie.roppe@wanadoo.fr . Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site susmentionné ;
- Sur support papier, en mairie de Roppe, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- Sur un poste informatique, en mairie de Roppe, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Lundi, mardi et jeudi de 11H30 à 12H15 et de 16H30 à 17H30,
mercredi de 10H00 à 12H15 et de 14H30 à 17H30,
vendredi de 11H30 à 12H15 et samedi de 9H00 à 11H30.

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- du **dossier de PLU**, comprenant les cinq pièces suivantes : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), un règlement et des annexes ;
- des **autres pièces exigées par l'article R.123-8 du code de l'environnement**, notamment les avis des personnes publiques associées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Roppe – 33 avenue De Gaulle - 90380 Roppe, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Roppe aux jours et horaires suivants :

Jeudi 2 mai 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
Mercredi 15 mai 2019 de 14 h 00 à 17 h 00
Mardi 21 mai 2019 de 16 h 00 à 19 h 00
Samedi 1er juin 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Roppe, aux jours et heures habituels d'ouverture, et en Préfecture du Territoire de Belfort, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Louis HEILMANN, Maire de Roppe, 33 avenue De Gaulle - 90380 Roppe – Tel : 03 84 29 91 70 - Courriel : mairie.roppe@wanadoo.fr